



## **RECOURS - PERMIS UNIQUE**

Conformément aux dispositions du décret relatif au permis d'environnement du 11 mars 1999 et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure, j'ai l'honneur de porter à la connaissance des intéressés que

***Monsieur Joseph DUBULIC***

***Rue du presbytère 8***

***4460 VELROUX***

a introduit un recours auprès du Service public de Wallonie - A.R.N.E., Département des Permis et Autorisations, contre la décision du Collège communal du **10 avril 2020** autorisant à la S.A. LIEGE AIRPORT, Aéroport de Liège – Bâtiment 50 à 4460 GRÂCE-HOLLOGNE à réaliser l'extension du parc pétrolier via la construction et l'exploitation d'une citerne additionnelle de 1760 m<sup>3</sup> de kérosène, régulariser l'activité « aviation d'affaire » ainsi que la gestion des eaux usées à l'aéroport de LIEGE à 4460 GRÂCE-HOLLOGNE.

Dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement, toute personne peut avoir accès au dossier.

Le dossier peut être consulté uniquement sur rendez-vous à l'adresse suivante : Service de l'Urbanisme, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING. La prise de rendez-vous peut se faire par téléphone au **04/330.86.20** ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **b.todaro@seraing.be et/ou urbanisme@seraing.be**

Ce recours **n'est pas suspensif** de la décision attaquée.

Seraing, le 24 juillet 2020

Le Bourgmestre,

F. BEKAERT

